



REÇU LE  
21 NOV. 2017  
MAIRIE DE  
SERMAISE

L'Architecte des Bâtiments de France de  
l'Essonne

à

Monsieur le Maire de Sermaise  
Hôtel de Ville – 280 avenue Paul Blot  
91530 SERMAISE

Évry, le 20 novembre 2017

Direction régionale des affaires  
culturelles d'Île de France

Unité départementale de  
l'architecture et du patrimoine de  
l'Essonne

**Objet** : Avis sur le PLU arrêté de SERMAISE

**PJ** :

Monsieur le Maire,

Affaire suivie par  
Alain Luciani

Référence  
171120

Préfecture de l'Essonne, tour B,  
Boulevard de France  
91 000 Evry cedex

Téléphone : 01 69 91 95 22

Vous avez sollicité mon avis sur votre plan local d'urbanisme arrêté par délibération en date du 25 octobre 2017. Après avoir étudié attentivement les pièces du dossier, je vous prie de bien vouloir trouver ci-après mes observations :

- Il est précisé dans le PADD (page5) que : "L'église Sainte-Anne et le hameau de Blancheface, (...) sont recensés au titre des monuments inscrits. Ce régime de protection génère un périmètre d'abords s'appliquant à tout édifice se trouvant dans un périmètre défini."

Cette formulation est inexacte, en effet, seule l'église Sainte-Anne est inscrite au titre des monuments historiques et génère de ce fait un périmètre de protection nécessitant un avis conforme de l'architecte des bâtiments de France pour toutes demandes d'autorisation de travaux en cas de co-visibilité avec l'église. Le hameau de Blancheface est, quant à lui, protégé au titre des sites inscrits et ne génère pas de périmètre d'abords.

- L'OAP de la pâture des joncs prévoit l'urbanisation de ce secteur d'entrée de bourg avec une mixité de constructions liées aux activités économiques, un habitat très dense et un habitat plus diffus. La création d'un secteur très dense de petits logements près de la gare mais éloigné de toutes les commodités ne me semble pas

aller dans le sens de la valorisation du paysage existant. Il serait souhaitable que cette OAP accompagne le hameau des Couttières vers la gare RER en continuité plutôt qu'en rupture.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes salutations distinguées.

L'architecte des bâtiments de France de l'Essonne

Cathy EMMA

Copie : Direction Départementale des Territoires de l'Essonne